

Accidents de transport

Monsieur le juge Sopinka ajoutait que les dissensions étaient telles que certains membres du bureau sont ouvertement en conflit avec son président et qu'il existe une profonde division entre les membres et les enquêteurs, ces derniers s'estimant entièrement indépendants du bureau. J'ai lu tout le projet de loi, et il m'a été impossible de voir quelles dispositions apporteraient une solution à ce problème. Il est évident que ce projet de loi est susceptible de donner lieu à la même situation. En fait. . .

M. Belsher: Vous l'avez lu avec des yeux de libéral.

Mme Maheu: Nous ne portons pas d'ocillères.

M. Speller: Les faits sont là et le projet de loi n'apporte rien qui soit susceptible de régler les problèmes.

• (1240)

En conclusion, les habitants du sud-ouest de l'Ontario qui ont eu affaire au système aérien boiteux de Pearson veulent que nous intervenions, sous la forme d'un projet de loi qui leur garantisse que l'avion est encore un moyen de transport sûr.

M. Langdon: J'aimerais me faire l'écho des propos du député de Haldimand-Norfolk (M. Speller), qui a su exprimer sa pensée avec force. Certes, les habitants du sud-ouest de l'Ontario, et ceux des régions de notre province qui doivent transiter par l'aéroport Pearson, ont couru des dangers qui ont dépassé de loin ceux auxquels on est en droit de s'attendre aujourd'hui quand on prend l'avion. Il ne s'agit pas ici d'un mode quelconque de transport qui en serait à ses débuts mais d'un mode de transport dont le gouvernement doit assurer la sécurité.

Quiconque a suivi ce qui s'est récemment passé à Pearson, les retards prolongés, les annulations, les quasi-collisions, sait que tout cela peut être imputé aux fausses économies que le gouvernement a réalisées en n'engageant pas le nombre voulu de contrôleurs du trafic aérien pour assurer la sécurité. Nos mandants considèrent que le gouvernement a manqué totalement à son devoir.

Le député reconnaît-il qu'il aurait fallu être beaucoup plus diligent dès qu'on a décidé d'appliquer la déréglementation? S'il est d'accord, estime-t-il également que les ministres qui ont amorcé la déréglementation auraient dû aussi s'assurer dès le départ que ce processus s'accompagnait des mesures de sécurité voulues?

M. Speller: Je remercie le député de ses observations. Sans doute sait-il que ces premières mesures, nous, de ce côté-ci de la Chambre, les avons déjà bel et bien prises. Au député qui demande si, à mon avis, certains ont exprimé des craintes, je réponds qu'effectivement bien des gens l'ont fait. Malheureusement, le gouvernement n'a rien fait pour les dissiper.

Tous les jours, des ministres prennent la parole pour déclarer que la situation qui existe à l'aéroport Pearson, ainsi que de la sécurité aérienne au Canada les s'inquiètent. En fait, ils ne semblent rien faire pour éliminer ces sujets d'inquiétude.

M. Walker: Je tiens à remercier mon collègue qui a effectué une excellente analyse du projet de loi. Je constate avec plaisir que le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Belsher) était des nôtres pour l'entendre. Sans doute voudra-t-il transmettre au ministre les observations du député et s'assurer qu'il les comprend parfaitement.

Il y a deux ou trois aspects auxquels mon collègue a touchés indirectement au cours de son exposé. J'aimerais y revenir et en discuter une deuxième fois, car ils sont importants.

Tout d'abord, je remarque que le Bureau d'enquête comprendra cinq membres. Si, comme je le soupçonne, le gouvernement entend constituer un bureau d'enquête multimodal, formule que nous trouvons inacceptable, je trouve que cinq membres c'est bien peu. Comment le Bureau abordera-t-il les différents accidents? Pourrait-il par exemple s'occuper de deux ou trois accidents à la fois qui seraient malheureusement survenus un peu partout au Canada? Les cinq membres en question auraient-ils à la fois les connaissances, le temps et l'expérience voulus pour étudier ces différents accidents?

Ensuite, mon collègue croit-il que c'est là le genre de bureau qui, comme le laisse supposer le projet de loi, devrait être situé à Ottawa à proximité du ministère des Transports? Pourrait-il sauvegarder son indépendance s'il était situé en un lieu éloigné du ministère, de façon que les Canadiens soient assurés que ce groupe indépendant étudie soigneusement les causes des accidents?

Enfin, le projet de loi mentionne que les enquêtes publiques constituent un choix. Je trouve que nous sommes notamment efforcés de convaincre le gouvernement de tenir des enquêtes publiques sur toutes les questions qui intéressent par exemple l'environnement. Je m'étonne que le projet de loi n'envisage cette procé-